



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 010

Le jeudi 3 décembre 2020

Président : M. Pat Finnigan



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 3 décembre 2020

• (1635)

[Traduction]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): Je déclare la séance ouverte. Je vous souhaite la bienvenue à tous.

Comme vous le savez tous, nous avons dû couper notre réunion en deux en raison de votes très importants à la Chambre, alors je vais être très bref et respecter rigoureusement l'heure.

Bienvenue à la 10^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 24 octobre 2020, le Comité reprend son étude sur la capacité de transformation.

Le nombre de groupes d'experts a été réduit à un aujourd'hui en raison des votes. Les comparutions de Bonduelle Americas et de Northern Natural Processing LP sont remises à une réunion ultérieure.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le 23 septembre 2020. Les délibérations seront publiées sur le site Web de la Chambre des communes. À titre d'information, la diffusion Web montrera toujours la personne qui parle, plutôt que l'ensemble du Comité.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais vous faire part de certaines règles. Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Au bas de l'écran, vous pourrez aussi choisir entre le parquet, l'anglais ou le français. Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Je vous rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence. Assurez-vous aussi que votre micro est éteint lorsque vous ne parlez pas.

[Traduction]

Sur ce, nous sommes prêts à commencer.

Je souhaite la bienvenue aux témoins de ce groupe d'experts.

Nous accueillons Jim Everson, président du Conseil canadien du canola. M. Chris Vervae, de la Canadian Oilseed Processors Association, est également des nôtres pour prêter main-forte au Conseil du canola.

[Français]

Nous accueillons aussi Mme Sylvie Cloutier, directrice générale du Conseil de la transformation alimentaire du Québec, et M. Dimi-tri Fraeys, qui en est le vice-président.

[Traduction]

Nous allons commencer par la déclaration liminaire du Conseil canadien du canola.

Vous avez de sept minutes et demie. Allez-y.

M. Jim Everson (président, Conseil canadien du canola): Monsieur le président, membres du Comité, bonjour, et merci beaucoup de nous recevoir aujourd'hui.

Nous tenons énormément à discuter du secteur à valeur ajoutée du canola au Canada et de l'augmentation de la capacité de transformation pour nos exportations de graines, de tourteaux et d'huiles, ainsi que pour le marché intérieur, par l'intermédiaire des biocarburants.

Tout d'abord, pour vous donner un peu de contexte concernant le Conseil canadien du canola, sachez que notre organisme représente l'ensemble de la chaîne de valeur du canola au Canada, ce qui signifie 43 000 producteurs de canola, les producteurs de semences, les transformateurs qui écrasent les graines de canola pour en faire de l'huile pour les humains et du tourteau pour le bétail, ainsi que les exportateurs de graines de canola brutes.

J'espère que je ne parle pas trop vite et que la traduction arrive à suivre.

Le président: Je crois que tout va bien.

M. Jim Everson: Je suis ici aujourd'hui avec Chris Vervae, comme vous l'avez mentionné, de la Canadian Oilseed Processors Association. Nos deux associations travaillent en étroite collaboration.

La compétitivité sur les marchés d'exportation mondiaux est essentielle pour l'industrie du canola. Nous exportons 90 % de ce que nous produisons au Canada, alors nous devons être concurrentiels à l'échelle internationale.

Le secteur du canola offre également de réelles possibilités de transformation à valeur ajoutée. Le canola peut être exporté à l'état brut sous forme de graines pour être transformé ailleurs, ou il peut être transformé en huile de canola et en tourteau de canola dans des installations canadiennes, ce qui crée des emplois dans tout le pays et augmente la valeur de notre produit.

La transformation à valeur ajoutée du canola a été un véritable moteur de croissance pour l'économie canadienne ces dernières années, et nous pouvons faire bien plus. L'industrie de transformation du canola, de renommée mondiale, a plus que doublé au cours de la dernière décennie. Plus de 1,5 milliard de dollars ont été investis dans des installations nouvelles et modernisées au cours de cette période, et la production de cette capacité supplémentaire a été orientée vers les marchés mondiaux. La question qui se pose est la suivante: comment pouvons-nous poursuivre sur cette lancée et continuer à accroître la transformation à valeur ajoutée, ici, au Canada?

Notre industrie s'est donné un plan stratégique pour augmenter la demande en huile, en tourteau et en semences de canola, et pour répondre à cette demande grâce à une production durable et des améliorations au chapitre du rendement. Aux termes de ce plan, notre industrie s'est fixé pour objectif d'augmenter la quantité de canola que nous transformons au pays de 40 % par rapport aux quantités actuelles. Notre objectif est d'atteindre 14 millions de tonnes.

Notre plan comprend également des objectifs audacieux en matière de durabilité, dont la protection des 2 000 insectes bénéfiques et plus qui vivent dans les champs de canola et aux alentours de ces derniers, la réduction de la consommation de carburant et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. C'est un plan ambitieux mais réalisable qui contribuera de manière significative à concrétiser l'objectif que le gouvernement s'est donné d'atteindre la marque des 75 milliards de dollars de soutien agricole par l'intermédiaire d'une croissance durable.

Atteindre cet objectif au chapitre de la transformation à valeur ajoutée signifie que nous devons être concurrentiels sur le plan mondial. Le Comité a demandé comment nous pouvons parvenir à une transformation à meilleure valeur ajoutée et quel devrait être le rôle du gouvernement fédéral à cet égard. Nous avons quatre recommandations à soumettre à son examen.

Premièrement, nous devons créer un commerce plus stable et plus ouvert en investissant davantage de ressources pour prévenir et aplanir les difficultés d'accès au marché, surtout en Asie.

Je m'explique. Nous constatons une demande importante pour nos produits sur les marchés asiatiques en pleine croissance, mais nous sommes également confrontés à des difficultés grandissantes découlant des barrières commerciales qui limitent notre accès et rendent le commerce imprévisible. Par exemple, au cours des cinq dernières années, nos exportations d'huile — notre produit à valeur ajoutée — vers l'Asie ont augmenté de 80 %, et nos exportations de tourteau ont décuplé. Nous croyons également que nos exportations pourraient augmenter de 25 % au cours des cinq prochaines années.

À cet égard, le problème qui pourrait nous nuire est le risque créé par le manque de clarté et le mauvais alignement des règlements relatifs à la sécurité des denrées alimentaires et des fourrages, la volatilité des tarifs douaniers et l'alignement déficient des règlements sur les produits phytosanitaires et l'innovation en matière de semences. Ce sont là de véritables obstacles pour la prévisibilité du commerce.

Nous recommandons que davantage de ressources gouvernementales soient affectées aux problèmes d'accès aux marchés, en particulier en Asie. Du travail doit être fait sur place. Nous avons besoin de plus de ressources régionales pour fonctionner de manière stratégique et coordonnée afin de maintenir et de renforcer l'accès aux marchés pour les produits agricoles du Canada. Cela signifie qu'il

faudra multiplier le nombre d'experts en réglementation capables de s'attaquer aux types de questions scientifiques qui deviennent des obstacles techniques pour notre commerce.

Notre deuxième recommandation concerne les efforts déployés pour faire lever les barrières commerciales liées à l'innovation en matière de semences. Nous demandons au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership en créant un environnement réglementaire fondé sur la science pour soutenir l'innovation en matière de semences au Canada. C'est une question qui est tout à fait d'actualité, notamment en ce qui concerne le cadre réglementaire pour les innovations en matière de sélection végétale, comme la technologie de modification génétique, qui est essentielle pour l'avenir de notre industrie et vraiment essentielle pour faire progresser l'agriculture durable également.

Troisièmement, nous recommandons que le gouvernement fédéral continue à jouer un rôle de premier plan dans le maintien d'un transport ferroviaire fiable. En effet, puisque 90 % du canola est exporté, le système ferroviaire est un élément important de la chaîne d'approvisionnement et de l'accès aux marchés continentaux et étrangers.

Une logistique ferroviaire efficace et concurrentielle est primordiale pour acheminer nos produits vers ces marchés de manière fiable et ponctuelle. Nous recommandons que les politiques et règlements fédéraux dans ce domaine continuent à évoluer pour améliorer l'environnement concurrentiel des services ferroviaires.

Le gouvernement a également un rôle important à jouer pour soutenir — par des investissements, entre autres — les principaux actifs d'infrastructure qui contribuent à assurer la fiabilité des chaînes d'approvisionnement.

Enfin — et cette quatrième recommandation est probablement celle qui tombe le plus à point pour le Comité —, nous recommandons au gouvernement de créer un marché pour les biocarburants, qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir une transformation à plus grande valeur ajoutée, ici, chez nous.

- (1640)

Les biocarburants à base de canola aident déjà le Canada à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, soit jusqu'à 90 % par rapport au diesel de pétrole. Grâce à une conception réglementaire appropriée et à une reconnaissance des avantages du canola en matière de faibles émissions de carbone, la norme fédérale sur les combustibles propres qui est proposée stimulera la demande d'huile de canola et favorisera l'expansion de notre secteur à valeur ajoutée. Même une proportion modeste de 5 % de contenu renouvelable dans le carburant diesel se traduirait par un marché intérieur de 1,3 million de tonnes de canola.

Les biocarburants sont un bon exemple de la manière dont le canola peut offrir des solutions pour notre économie et notre environnement. La plante de canola prélève le carbone de l'atmosphère et l'utilise pour produire l'huile la plus saine au monde, du biocarburant et des protéines pour nourrir les animaux tout en favorisant la séquestration du carbone dans le sol. C'est un produit unique en son genre.

Au nom de notre secteur et du quart de millions de Canadiens dont les emplois dépendent du canola, nous vous remercions de bien vouloir vous pencher sur les possibilités d'accroître la capacité de transformation et la compétitivité afin d'augmenter de façon durable le potentiel d'accès au marché du canola, tant par l'exportation que par la production de biocarburants, ici, au Canada.

Chris et moi sommes impatients de répondre à vos questions, monsieur le président. Je vous remercie.

• (1645)

Le président: Merci, monsieur Everson. Vous avez terminé juste au bon moment.

[Français]

Nous passons maintenant au Conseil de la transformation alimentaire du Québec.

Madame Cloutier, vous avez sept minutes et demie pour prononcer votre allocution d'ouverture.

Mme Sylvie Cloutier (directrice générale, Conseil de la transformation alimentaire du Québec): Monsieur le président, chers membres du Comité, je vous remercie de l'invitation à comparaître.

[Traduction]

Aujourd'hui, je vais faire ma présentation en français.

[Français]

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec, ou CTAQ, est le principal regroupement d'entreprises du secteur de la transformation alimentaire au Québec. Sa mission est d'appuyer les entrepreneurs dans l'atteinte de leur plein potentiel pour assurer la pérennité de l'industrie alimentaire, au Québec et au Canada. Le CTAQ est une fédération de 14 associations sectorielles. Il réunit plus de 550 entreprises membres qui regroupent 80 % du volume d'affaires d'une industrie de 33 milliards de dollars au Québec seulement.

L'industrie de la transformation alimentaire fait face à plusieurs enjeux, incluant la pénurie de main-d'oeuvre, les faibles marges et le manque de capitaux, ainsi que le retard en matière de productivité et d'innovation, pour ne nommer que ceux-là.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre, la pandémie a aggravé une situation déjà difficile. Les travailleurs qui ont reçu un résultat de test positif ou qui présentent des symptômes doivent s'isoler pendant 14 jours. Plusieurs employés ne sont plus disponibles ou doivent rester chez eux pour protéger leurs enfants ou leurs parents. Le généreux programme de la PCU, remplacé par l'assurance-emploi depuis septembre, a incité plusieurs travailleurs à rester à la maison. On estime que de 8 à 10 % des postes sont vacants, soit de 6 000 à 7 000 postes au Québec seulement.

Cette crise a mis au premier plan les enjeux liés à la productivité des entreprises alimentaires. En effet, la robotisation et la numérisation sont des outils à privilégier pour augmenter la productivité et pallier le manque de main-d'oeuvre. Depuis 2013, les marges des manufacturiers alimentaires sont en diminution. En 2018, elles se situaient à 7,9 % au Canada et à 5,7 % au Québec. La capacité à investir dans la productivité et l'innovation est donc plus difficile. La pandémie a eu comme effet d'accélérer la dégradation des marges.

Aussi, dans le processus consistant à effectuer le virage vers l'industrie 4.0, l'industrie de la transformation alimentaire se situe à

2,7. Les PME doivent rapidement adopter des progiciels de gestion afin de pouvoir soutenir le virage vers l'industrie 4.0, l'Internet des objets, la connexion entre les équipements et l'accumulation de données en plus de développer une intelligence d'affaires et de commercialiser en ligne leurs produits. Il faut aider les PME agroalimentaires à accélérer ce virage.

Les entreprises ont besoin de programmes et d'appuis financiers pour la relance économique. Le Fonds d'urgence pour la transformation, le FUT, a permis de rembourser les dépenses en équipement, mais n'a permis de rembourser ni les salaires, ni les dépenses additionnelles occasionnées par les règles sanitaires, qu'il s'agisse de l'augmentation de l'absentéisme, des primes salariales horaires ou de l'ajout de quarts de travail établis pour respecter plus de distance physique.

Les entreprises demandent au gouvernement fédéral d'augmenter son offre de produits financiers en quasi-équité ou en prêts non garantis pour éviter une hausse des ratios d'endettement liés à leurs projets. En cette période de relance, la liquidité demeure le nerf de la guerre. Le goût du risque et l'accès au financement conventionnel seront un défi pour les entreprises au cours des prochains mois. L'industrie alimentaire demande qu'un volet lui soit réservé dans l'enveloppe du programme de relance économique de 2021, qui est de 70 milliards à 100 milliards de dollars. Le rapport Barton avait positionné l'industrie agroalimentaire comme étant l'un des cinq piliers de l'économie et de la société canadienne et un acteur de la création de la prospérité pour l'ensemble des Canadiens.

En ce qui concerne les travailleurs étrangers temporaires, les entreprises ont commencé à faire des demandes à l'égard de ceux qui doivent arriver en avril 2021. L'industrie veut s'assurer que toutes les mesures sont en place pour faciliter l'accueil des travailleurs étrangers temporaires, qui sont essentiels au maintien des chaînes d'approvisionnement. Afin de faciliter l'accès à la main-d'oeuvre étrangère, l'industrie demande, quant au nombre d'employés par entreprise, que le seuil de 10 % soit haussé à 20 %.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir qu'au Canada, le marché de l'alimentation au détail est très concentré. En effet, cinq bannières principales contrôlent plus de 80 % du marché de l'épicerie. Les grands joueurs consolident leurs entreprises en acquérant diverses bannières et diversifient leurs services. Ces distributeurs doivent se renouveler pour attirer et maintenir la clientèle. Chaque stratégie développée par l'un d'eux amène son concurrent à en développer une plus persuasive, créant ainsi une spirale qui se traduit par des mesures de plus en plus contraignantes, exigeantes et coûteuses pour les fournisseurs.

• (1650)

Selon un rapport récent produit par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, ou CIRANO, au Québec, la consolidation du marché, l'asymétrie du pouvoir de négociation et la pression sur les marges, alliées au contexte pandémique, auront d'importants impacts sur les producteurs et les fournisseurs alimentaires.

Aussi, avec des marges bénéficiaires brutes estimées à 5,7 % au Québec et à 7,9 % au Canada, il est clair qu'une augmentation des frais exigés par certains distributeurs-détaillants mine l'accès au marché de la grande distribution. Cela aura aussi un effet négatif sur la compétitivité des fournisseurs, qui doivent innover continuellement pour s'adapter aux changements dans les comportements alimentaires ainsi qu'aux nouvelles normes environnementales et technologiques.

En revanche, les supermarchés et autres épiceries affichent une tendance inverse. Malgré une légère baisse des marges brutes en 2012 et en 2014, celles-ci sont en hausse constante depuis 2014. Durant la période allant jusqu'à 2018, les marges brutes des distributeurs-détaillants ont connu une augmentation de 2,5 points de pourcentage au Québec et de 2,9 points de pourcentage au Canada. En ce qui a trait à la grande distribution, l'étude du CIRANO souligne qu'il faut s'assurer qu'un rapport sain est maintenu dans les chaînes d'approvisionnement entre les acteurs de la grande distribution, soit les distributeurs-détaillants, et leurs fournisseurs, afin d'atténuer les effets négatifs de l'asymétrie de pouvoir qui continue de s'accroître en faveur des distributeurs-détaillants.

En ce sens, un code de bonne conduite s'impose de plus en plus. Un tel code, réclamé par plusieurs associations de transformateurs et par Sobeys, notamment, participerait à rééquilibrer les forces concurrentielles. Cela assurerait un maintien de la part d'achat des produits du Canada, en magasin et en ligne.

On recommande aussi l'adoption et le développement de modes de rechange en matière de distribution qui comprendraient les circuits courts et les plateformes émergentes de vente en ligne. À notre avis, il doit y avoir des actions concertées en vue de la mise en place de tels mécanismes pour assurer la pérennité du secteur agroalimentaire au Canada.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci, madame Cloutier. Vous terminez votre présentation juste à temps.

Sans plus tarder, nous passons à la période réservée aux questions.

[Traduction]

Pour commencer, nous avons M. Warren Steinley pour six minutes.

Allez-y, monsieur Steinley.

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Merci beaucoup.

Chers collègues, je porte ma cravate jaune, et ce n'est pas seulement pour la Saskatchewan. C'est aussi pour les producteurs de canola de notre province. Je viens du pays du canola, et j'ai quelques questions concernant certaines des recommandations qui ont été formulées.

La première que je veux vraiment aborder — et je connais le sujet à fond —, c'est ce que vous avez dit au sujet des possibilités et des risques liés à l'harmonisation déficiente des règlements sur la salubrité des aliments pour les humains et les animaux chez certains de nos partenaires commerciaux en Asie.

Pouvez-vous donner aux autres membres du Comité quelques exemples de cas où certains de nos partenaires commerciaux ont constaté ce qu'ils pensaient être des irrégularités en matière de salu-

brité pour certains de nos produits, et imposé des droits de douane indus sur ces produits? Pourriez-vous nous donner quelques exemples concernant le canola et d'autres produits que nous avons exportés?

• (1655)

M. Jim Everson: Je peux commencer, et M. Vervaet pourra ensuite y aller de ses propres observations.

Ce que nous constatons, par exemple, c'est qu'il existe des limites maximales de résidu permises pour les semences et les produits qui sont exportés du Canada et d'autres marchés. Ces limites existent pour protéger la santé et la sécurité des animaux dans différents pays. Le Canada dispose de sa propre liste. Il régleme donc les résidus chimiques des produits végétaux qui sont autorisés sur les semences et autres produits entrant au Canada.

Le problème est que chaque pays a sa propre liste, même si nous aimerions croire que les données scientifiques qui s'appliquent à ces produits sont les mêmes partout dans le monde. C'est donc très difficile, car les limites maximales de résidus diffèrent d'un pays à l'autre. De reste, certains pays n'ont pas de limites de résidus du tout. Il est donc difficile de savoir, en tant qu'exportateur, si vous pouvez exporter vers ces pays ou si vous prenez un grand risque en exportant vers ces pays ou en passant des contrats avec des importateurs de ces pays.

Notre objectif est d'essayer d'harmoniser ces règlements au niveau international en nous appuyant sur la science.

M. Warren Steinley: Exactement. C'est de cela que je parlais. Parfois, dans certains marchés auxquels nous tentons d'accéder, la limite maximale de résidu est une mesure subjective, et c'est là que nous avons des problèmes.

Vous avez mentionné le transport ferroviaire, et je pense que certaines personnes, lorsqu'elles voient un train se rendre sur la côte ouest, supposent qu'il contient du pétrole, mais il arrive souvent que ces wagons soient chargés de canola.

Quelles recommandations pourriez-vous faire concernant les autres moyens de transporter le pétrole qui nous permettraient d'augmenter la capacité de transport du canola et de l'huile de canola vers la côte ouest? Quelles recommandations pourrions-nous faire pour rendre le transport ferroviaire plus sécuritaire pour les producteurs d'autres denrées?

M. Jim Everson: Je ne sais pas si je peux parler du transport ferroviaire d'autres produits. Je m'en tiendrai à ce que je sais et à ce que M. Vervaet sait, c'est-à-dire au secteur du grain.

Le Conseil canadien du canola s'occupe du développement des marchés et des relations avec nos principaux clients dans le monde entier. Lorsque nous avons un problème de transport au Canada, nos clients nous le signalent immédiatement. C'est absolument essentiel pour notre réputation internationale auprès de grands clients comme le Japon et même les États-Unis.

Pour en venir au secteur de la transformation, soit l'objet de votre étude, la livraison de l'huile de canola se fait au moyen d'un système de livraison juste à temps sur les marchés nord-américains. Les entreprises qui utilisent de l'huile de canola dans leur processus de fabrication — surtout aux États-Unis, à titre d'exemple — obtiennent un wagon juste à temps pour faire tourner leur usine. Si le transport ferroviaire de l'huile ou des graines de canola est perturbé, les clients nous en informent immédiatement.

Ce que nous devons faire, c'est nous assurer de maintenir notre réputation et veiller à ce que les trains continuent de circuler, malgré le froid de l'hiver et les divers défis qui se présentent.

M. Chris Vervaeet (directeur général, Canadian Oilseed Processors Association): Je pense que vous avez abordé tous les points essentiels, monsieur Everson. Je me contenterai d'ajouter que la fluidité est absolument cruciale, mais la concurrence l'est tout autant. Nous devons nous assurer d'être en mesure de mener nos activités, à titre d'expéditeurs, dans un environnement concurrentiel en matière de transport ferroviaire.

L'année dernière, les compagnies de chemin de fer ont fait un très bon travail en ce qui concerne le transport du grain et des produits transformés. Toutefois, nous voulons nous assurer qu'il existe toujours un environnement concurrentiel pour la collectivité des expéditeurs.

Pour ce faire — comme nous l'avons dit dans l'une de nos recommandations —, les politiques et les règlements qui maintiennent cette compétitivité entre les deux principales compagnies de chemin de fer de catégorie 1 au Canada continueront d'être un élément essentiel pour assurer notre compétitivité.

M. Warren Steinley: Je vous remercie beaucoup.

J'ai le temps pour une dernière question.

Je voulais parler de la norme sur les combustibles propres, que vous avez mentionnée dans votre quatrième recommandation. Je vous pose cette question à tous les deux. Si cette norme est mise en place, qu'est-ce qui empêche une raffinerie de faire venir des combustibles subventionnés des États-Unis, à un moindre coût? Je veux que nos producteurs de canola aient accès au plus grand nombre possible de marchés, et je suis sûr que certains de vos membres vous en ont parlé. Comment pouvons-nous garantir que ces raffineries utilisent de l'huile de canola canadienne et des matières premières provenant du Canada et qu'elles n'importent pas de produits subventionnés et moins coûteux en provenance des États-Unis?

M. Jim Everson: Monsieur Vervaeet, voulez-vous répondre à cette question?

M. Chris Vervaeet: Je veux bien. De façon générale, en tant qu'intervenants de l'industrie du canola, nous sommes évidemment très favorables à l'ouverture des frontières pour les échanges commerciaux. Les relations commerciales dans le domaine des biocarburants, en particulier avec les États-Unis, vont certainement dans les deux sens.

Toutefois, pour répondre à votre question concernant une recommandation que nous pourrions faire pour que le canola occupe une place prépondérante dans les investissements possibles en matière de biocarburants ici au Canada grâce à l'utilisation du canola comme matière première, il faut que la réglementation en reconnaisse l'avantage sur le plan des faibles émissions de carbone. Si le canola est considéré comme un produit ayant une très faible empreinte carbone...

• (1700)

Le président: Je vous remercie.

Je suis désolé. Je vous ai laissé parler un peu plus longtemps. Nous avons très peu de temps.

Merci, monsieur Steinley.

[Français]

Monsieur Drouin, vous avez la parole pour six minutes.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

C'est formidable de voir MM. Everson et Vervaeet témoigner devant le Comité. Nous avons certainement eu quelques échanges au cours des derniers mois.

Monsieur Everson, vous avez mentionné que l'objectif de la transformation du canola est d'augmenter la capacité de transformation de 40 % au Canada. Lorsque vous dites qu'il faut « augmenter de 40 % la quantité de canola que nous transformons », considérez-vous le biocarburant comme une solution possible, ou envisagez-vous surtout d'écraser une plus grande quantité de graines au Canada pour en faire de l'huile ou tout autre produit disponible sur le marché?

M. Jim Everson: Je vous remercie de cette excellente question.

Je dirais qu'il s'agit vraiment des deux. Nous transformons actuellement près de 10 millions de tonnes — ou peut-être un peu plus de 10 millions de tonnes — de canola au Canada. De nos jours, près de la moitié de la récolte est transformée au Canada. Il y a quelques années, cette proportion aurait été nettement inférieure. Nous avons donc fait beaucoup d'expansion de la valeur ajoutée au Canada.

À l'avenir, nous entrevoyons une augmentation de la demande d'huile de canola pour la consommation humaine à l'échelle internationale, mais nous prévoyons également une forte demande de biocarburants. C'est donc un autre aspect qui peut réellement changer le cours des choses au Canada.

Monsieur Vervaeet, voulez-vous ajouter quelque chose brièvement?

M. Chris Vervaeet: Je pense que vous avez fait le tour de la question, monsieur Everson.

Nous considérons les possibilités offertes par la norme sur les combustibles propres comme un moyen de développer notre marché intérieur. Nous pensons vraiment que cela atténue certains des risques qui existent parfois sur le marché mondial.

M. Francis Drouin: Oui. De toute évidence, il faut une bonne politique pour que les producteurs de canola puissent en profiter. Étant donné la situation que nous avons connue en juin et celle que nous devrions connaître bientôt, j'espère que nous serons en bonne posture pour mettre en valeur ce marché et le renforcer davantage au Canada.

Vous avez dit que le transport était un facteur important pour pouvoir accroître la capacité de transformation en vue d'exporter vos produits, si vous le souhaitez. Quels sont les autres obstacles que vous entrevoyez au Canada et qui nécessiteraient une intervention du ministère provincial ou fédéral de l'Agriculture ou encore plus d'investissements dans la capacité de transformation à l'échelle nationale?

M. Jim Everson: J'aimerais souligner deux choses à cet égard. Il s'agit, dans les deux cas, de programmes de réglementation. L'objectif est de fournir aux transformateurs la prévisibilité et la confiance nécessaires pour investir dans le marché canadien afin de favoriser la croissance de notre secteur de la transformation.

Premièrement, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, il faudrait une réglementation concernant l'innovation en matière de sélection végétale, en particulier la modification génétique. Il existe des innovations dans le domaine de la sélection végétale, innovations qui peuvent accroître de beaucoup le potentiel des cultures. Une telle réglementation pourrait entraîner de meilleurs résultats environnementaux ou de meilleurs profils sanitaires pour le produit lui-même. Tout dépend de la graine et des technologies mises à la disposition de l'agriculteur pour en faire la culture. Il y a lieu d'apporter des changements concrets, et nous avons toujours fait des choses extraordinaires. Le canola repose sur l'innovation et la science. Il est donc primordial de s'assurer que les pratiques réglementaires au Canada sont bien claires afin de faciliter l'innovation en matière de production des semences.

Deuxièmement, à l'instar de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, nous devrions nous assurer de prendre des décisions fondées sur des données scientifiques — autrement dit, il faut des décisions fondées sur les profils scientifiques réels, plutôt que sur les préoccupations des gens concernant la salubrité possible. Nos agriculteurs doivent avoir accès à de très bons produits afin de lutter contre les mauvaises herbes et de gérer leurs cultures de manière concurrentielle. Nous devons absolument veiller à ce que nos décisions en matière de produits phytosanitaires reposent sur des données scientifiques.

M. Francis Drouin: Merci.

[Français]

Madame Cloutier, je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Il est effectivement important d'avoir un bon système en ce qui concerne les travailleurs étrangers. Or, je demande souvent à des représentants de transformateurs alimentaires de chez nous si ce système est soutenable à long terme.

Comment peut-on aider nos transformateurs alimentaires à s'automatiser et à inclure de nouveaux procédés pour contrer ce manque de main-d'œuvre qui a cours non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans les autres pays nordiques?

Quels incitatifs le gouvernement du Canada pourrait-il offrir au secteur de la transformation agroalimentaire afin qu'il puisse s'automatiser davantage?

• (1705)

Mme Sylvie Cloutier: Je vais donner un début de réponse et je vais laisser la parole à mon collègue M. Fraeys.

Tout d'abord, il faut soutenir les entreprises dans la capitalisation en leur offrant des programmes qui leur permettront d'aller chercher les technologies et l'expertise pour automatiser, robotiser et numériser leurs opérations. Actuellement, il y a un manque, qui évidemment a été accru par la pandémie. Avec la pénurie de main-d'œuvre encore plus importante, on a dû réduire le nombre de produits et de *skews*, et aller chercher des travailleurs temporaires dans d'autres secteurs d'activité.

Le gouvernement doit absolument aider le secteur par des programmes très définis avec des fonds et des capitaux qui permettront aux entreprises de passer au travers.

Je vais laisser la parole à M. Fraeys, s'il a quelque chose à ajouter.

Le président: Malheureusement, le temps de parole est écoulé.

Merci, monsieur Drouin.

Monsieur Perron, vous avez la parole pour six minutes.

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): J'aimerais continuer et laisser M. Fraeys formuler ses commentaires. C'est important d'avoir son avis.

M. Dimitri Fraeys (vice-président, Conseil de la transformation alimentaire du Québec): Je vous remercie de me laisser la parole, monsieur Perron.

L'élément essentiel pour aider les entreprises de transformation est d'avoir des subventions et des outils financiers qui permettent d'améliorer la liquidité. Comme Mme Cloutier l'a dit tantôt, il y a une diminution des marges. Donc, il faut aider les entreprises à pouvoir étaler les investissements.

Par exemple, dans le cas des fruits et des légumes, la période pendant laquelle les entreprises peuvent amortir le coût des équipements est très courte. Si l'on prend la culture des pois, des haricots et du maïs, la période de récolte est environ de 45 à 60 jours par année. Il faut que les équipements soient rentabilisés sur une période très courte, et non sur une période de 12 mois. Il doit y avoir des outils financiers qui tiennent compte de ces particularités de la production. Certaines productions, comme celle de la transformation de la viande, s'étalent sur 12 mois. Toutefois, si l'on veut améliorer l'autonomie alimentaire en ce qui a trait à la culture des légumes, il faudra améliorer les outils et les équipements pour accélérer ce processus et réduire la main-d'œuvre, mais surtout pour pouvoir capitaliser à long terme.

J'espère que j'ai répondu correctement.

M. Yves Perron: Oui, c'est très bien.

Étant donné que le temps est très limité, si vous avez des recommandations précises là-dessus, je vous inviterais à les faire parvenir au Comité par écrit. Notre fonction sera de faire des recommandations au gouvernement. Nous pourrions nous inspirer largement de votre grande connaissance. C'est bien important.

Nous voulions surtout aborder l'aspect du manque de capitaux. La question du virage technologique a été couverte aussi.

Madame Cloutier, tout à l'heure, en parlant du plan de relance, vous avez dit que le secteur aurait besoin d'un montant de 70 milliards à 100 milliards de dollars. Ces sommes serviraient-elles à cette modernisation ou aviez-vous d'autres choses en tête?

Mme Sylvie Cloutier: En fait, la modernisation est une partie importante, puisque la pénurie de main-d'œuvre demeure le principal défi du secteur manufacturier.

On doit aussi pouvoir aller chercher des employés spécialisés dans la transformation alimentaire. On doit améliorer le transport ainsi que la logistique et moderniser les entreprises. Au-delà de la robotisation, il faut aussi moderniser les équipements, l'immobilier et tout le reste.

Je vais laisser M. Fraeys poursuivre.

M. Dimitri Fraeys: Au chapitre de la main-d'œuvre, on se rend compte qu'il y a énormément d'emplois disponibles dans notre secteur. Toutefois, certains secteurs de l'économie canadienne ont été particulièrement affectés.

Nous proposons qu'il y ait une attractivité et qu'il y ait des programmes de valorisation des métiers de notre industrie pour attirer ceux qui ont perdu leur emploi et qui sont à la recherche d'une nouvelle carrière. Il y a tout intérêt à leur présenter les avantages de travailler dans notre industrie, parce que celle-ci passe au travers des crises, même si nous sommes un peu écorchés. On l'a vu pendant la période de la pandémie.

Il y a certainement des travailleurs qui ne pensent pas à notre industrie. Pourtant, nous avons de beaux emplois à leur proposer. Ce sont 7 000 emplois au Québec et 28 000 emplois au Canada. C'est vraiment intéressant, sur ce plan.

• (1710)

M. Yves Perron: Cela pourrait être un programme d'incitation ou de sensibilisation. Si vous avez des recommandations précises, cela nous intéressera beaucoup de les connaître.

Vous avez mentionné une augmentation nécessaire qui ferait passer de 10 à 20 % le seuil maximum de travailleurs étrangers, ne serait-ce que temporairement.

Est-ce une urgence? En feriez-vous une recommandation officielle?

M. Dimitri Fraeys: Oui, c'est une urgence, parce qu'on s'est rendu compte qu'on a besoin de ces travailleurs. De plus, l'industrie est en pénurie de main-d'œuvre.

Pour la petite histoire, il y a environ une dizaine d'années, le programme des travailleurs étrangers temporaires permettait un seuil de 30 %. Il a été réduit à 20 %, puis à 10 %. On aimerait retourner en arrière et revenir au seuil de 20 %, ce qui permettrait aux entreprises de faire un roulement du personnel et d'assurer les opérations.

Certaines entreprises me disent qu'elles investissent justement pour la robotisation et la numérisation, mais que leurs équipements ne fonctionnent qu'à 50 %, parce qu'elles n'ont pas la main-d'œuvre pour ce faire pendant deux ou trois quarts de travail.

Donc, oui, c'est vraiment urgent.

M. Yves Perron: Je comprends qu'il faut agir sur les deux fronts.

Que pensez-vous du projet pilote mis en place sur l'obtention de la résidence permanente pour une période de trois ans? Est-ce une bonne voie à suivre?

M. Dimitri Fraeys: Vous parlez du projet pilote du Canada. Au Québec, on n'y a pas droit.

Au Québec, des discussions sont en cours sur un projet pilote qui débutera le 1^{er} janvier. Étant donné qu'il y a une entente fédérale-provinciale sur la main-d'œuvre, le Québec va démarrer son projet pilote à partir du 1^{er} janvier sur cinq ans pour 550 travailleurs. C'est une particularité du Québec par rapport au reste du Canada.

M. Yves Perron: Pour vous, c'est une bonne piste à suivre.

M. Dimitri Fraeys: Oui, complètement. Nous avons beaucoup travaillé avec les représentants du ministère de l'Immigration, justement, pour les orienter et pour que le programme réponde à nos attentes.

M. Yves Perron: En terminant, je vous remercie beaucoup de votre présence. Je ne vous l'ai pas dit, au début.

Je comprends qu'un code de bonne conduite est essentiel pour votre industrie, compte tenu des marges. Plusieurs petits joueurs ont de faibles marges.

Comment fait-on pour aider de petits transformateurs?

Mme Sylvie Cloutier: C'est en les aidant à commercialiser leurs produits. Quand on parle de circuits courts ou de remplacement, c'est un bon départ. Bien entendu...

Le président: Je regrette, madame Cloutier, mais nous devons poursuivre.

Merci, monsieur Perron.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. MacGregor. Vous avez six minutes.

Allez-y, monsieur MacGregor.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître devant notre comité aujourd'hui.

Pour revenir à ce que M. Steinley a dit tout à l'heure, lorsqu'il a exprimé sa fierté manifeste pour le canola dans sa ville natale, je me souviens d'avoir visité l'Alberta l'année dernière et d'avoir vu les champs de canola au mois d'août durant mon trajet en voiture, à l'est de Calgary. C'est une vue impressionnante.

Monsieur Everson, je vais peut-être commencer par vous. J'ai lu que le canola est une matière première supérieure pour les biocarburants en raison de sa faible teneur en gras saturés, ce qui le rend mieux adapté, surtout sous forme de biodiesel, aux températures plus basses. En réponse à une question de M. Drouin, vous avez parlé de la mise au point de nouvelles variétés de semences, etc.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Parlez-vous de variétés de semences particulières qui serviront de matières premières plus efficaces pour les biocarburants, grâce à de meilleurs rendements et tout le reste? Si vous pouviez nous expliquer comment cela favoriserait notre capacité de transformation, je pense que ce serait utile pour notre comité.

M. Jim Everson: C'est une question de réglementation qui serait utile pour l'ensemble du secteur, pour toute la chaîne de valeur. Cela promet de nouvelles possibilités en matière d'innovation, qui aideront le secteur de la transformation, entre autres. Pour l'essentiel, cela se résume à un certain nombre de choses. La modification génétique en particulier est une nouvelle technologie novatrice en matière de sélection végétale, qui peut donner lieu à une série d'autres innovations dont les producteurs de semences peuvent se servir. Cette technologie peut améliorer la valeur nutritive des semences issues des procédés agricoles. Elle peut également mener à différents profils de biocarburants, qui sont particulièrement efficaces pour l'utilisation de biocarburants. Il s'agit donc d'un processus à long terme.

Le défi en ce moment, c'est que le Canada semble tirer de l'arrière par rapport à d'autres pays qui ont bien clarifié leur plan de réglementation pour cette innovation en matière de sélection végétale. Une telle clarté permet aux grandes entreprises de biotechnologie qui investissent dans la production de semences d'effectuer des investissements à l'étranger et de créer le produit dans d'autres pays. En ce qui concerne le canola, nous devons absolument maintenir notre avantage concurrentiel en instaurant un environnement propice à l'innovation, tout en assurant, bien entendu, la sécurité et l'efficacité des produits.

• (1715)

M. Alistair MacGregor: C'est bien de voir les objectifs ambitieux que vous vous êtes fixés en matière de biocarburants. Ma femme et moi avons récemment dû acheter une plus grande camionnette diesel pour notre exploitation agricole, mais nous voulions un modèle qui puisse fonctionner au biodiesel. Lorsque nous avons examiné les différents moteurs diesel, certains géraient mieux les biodiesels que d'autres. Les anciens modèles peuvent fonctionner avec du B100, alors que les nouveaux modèles ne sont vraiment conçus que pour le B20 ou le B10.

En quoi ont consisté vos entretiens avec les fabricants de moteurs diesel pour ce qui est de savoir si leurs nouvelles gammes de moteurs peuvent être compatibles avec les objectifs que vous essayez d'atteindre pour augmenter la capacité de production du biodiesel?

M. Jim Everson: Je vais demander à M. Vervaet de répondre à cette question. Il est bien plus au courant que moi.

M. Chris Vervaet: J'en serai ravi.

Lorsque nous parlons aux fabricants de moteurs, la plupart d'entre eux, sinon tous, ont maintenant l'approbation nécessaire pour produire des moteurs compatibles avec un mélange pouvant contenir jusqu'à 5 % de biodiesel ou de contenu renouvelable. De plus, 80 % des moteurs — surtout les moteurs de grosse cylindrée — sont en cours d'approbation pour une teneur maximale de 20 %. Force est donc de constater que les fabricants de moteurs suivent le rythme des taux accrus d'inclusion de biocarburants.

Je profite de l'occasion pour signaler qu'on utilise aussi de plus en plus de diesel renouvelable. Il s'agit d'un produit dont le contenu est renouvelable, mais dont la composition chimique est comparable à celle du carburant diesel classique. Il n'y a pas de taux de mélange. On peut l'utiliser jusqu'à 100 %, puisque le diesel renouvelable et le diesel conventionnel sont entièrement fongibles.

M. Alistair MacGregor: C'est une bonne nouvelle.

Compte tenu de la demande actuelle et prévue de carburant au Canada, avez-vous une idée de la part de marché que vous pourriez occuper? Quelle est la capacité des agriculteurs canadiens de répondre à la demande intérieure de biocarburants si l'on assiste à une croissance dans 5, 10 ou 15 ans?

M. Chris Vervaet: Pour l'instant, certaines des réponses à ces questions ne sont pas claires. Nous espérons avoir une meilleure idée du potentiel une fois que nous verrons les règlements liés à la norme sur les combustibles propres — règlements qui seront publiés, nous croyons, avant Noël ou, du moins, c'est ce que nous espérons. Chose certaine, en tant qu'intervenants de l'industrie du canola, nous sommes plus que prêts à répondre à la demande, qu'elle soit de 5 %, de 10 % ou plus. Comme M. Everson l'a dit, nous avons pour objectif d'accroître notre production ici au Canada. Nous sommes prêts à répondre à toute demande accrue de canola pour les biocarburants au Canada.

M. Alistair MacGregor: Merci beaucoup.

Monsieur le président, je vais m'arrêter là.

Le président: Merci, monsieur MacGregor.

Nous allons maintenant entamer notre deuxième série de questions.

[Français]

Monsieur Lehoux, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Monsieur le président, c'est à M. Epp de prendre la parole.

[Traduction]

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Je remercie mon collègue, et merci à vous, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous nos invités de leur témoignage d'expert. Je tiens aussi à souligner l'excellent travail des interprètes, qui me soufflent à l'oreille une traduction qui est très claire et très rapide. Merci beaucoup.

J'aimerais commencer par Mme Cloutier. L'un des derniers points que vous avez soulevés portait sur la concentration des détaillants.

Plusieurs témoins nous ont dit que les détaillants semblent se suivre de très près lorsqu'ils imposent de nouveaux frais et de nouvelles amendes. Bien souvent, ils n'acceptent même pas — nous a-t-on dit — l'augmentation des prix de la part des fournisseurs, à moins d'avoir l'assurance que leurs concurrents subissent le même sort. Pensez-vous que cela soit conforme à la loi fédérale sur la concurrence? Les membres de votre organisme observent-ils la même chose?

[Français]

Mme Sylvie Cloutier: Oui, c'est le cas pour chacun des grands distributeurs et détaillants. La concurrence est vraiment très forte au Canada. Toute la distribution est concentrée dans quatre ou cinq entreprises. Évidemment, elles se suivent de très près. Au Canada, on vise toujours le prix le plus bas. Or, ce sont souvent les transformateurs ou les fournisseurs qui doivent assumer ces baisses de prix.

Nous souhaitons qu'un code de bonne conduite ou de bonnes pratiques pallie ces demandes, qui, dans bien des cas, ne sont pas incluses dans les contrats commerciaux signés entre l'entreprise et ses fournisseurs. En effet, on voit cela partout au Canada.

• (1720)

[Traduction]

M. Dave Epp: Merci beaucoup.

Vous avez également parlé de problèmes de main-d'œuvre, et il y a deux facteurs qui entrent en ligne de compte. Le premier, c'est l'accès aux travailleurs, mais j'entends aussi depuis des années que le Canada accuse un retard par rapport aux États-Unis en ce qui concerne la productivité de la main-d'œuvre. Je me souviens des paroles de M. Larry Martin, du George Morris Centre, à savoir que ce n'est pas une question de paresse ou de tout autre attribut de la main-d'œuvre canadienne, mais plutôt une question d'investissement. Vous avez évoqué cette idée en parlant d'automatisation.

Que faut-il faire à cet égard? Vous avez mentionné le capital, mais est-ce également lié aux politiques fiscales du Canada, à nos taux d'amortissement et à d'autres choses de ce genre? Pouvez-vous nous dire quelle serait au juste la meilleure approche à adopter pour encourager l'automatisation dans nos secteurs de la transformation?

Mme Sylvie Cloutier: Je vais laisser à mon collègue, M. Fraeys, le soin de répondre à cette question.

[Français]

M. Dimitri Fraeys: Oui. Il est difficile de comparer entre elles les entreprises des provinces canadiennes et celles des États-Unis. Il y a quelques années, une étude a démontré que 80 % des entreprises du Québec étaient des PME comptant moins de 50 employés, tandis qu'en Ontario 50 % des entreprises étaient des divisions de plus grandes entreprises. Dans de tels cas, la capacité d'investir est beaucoup plus élevée.

Les États-Unis, dont le marché est 10 fois plus grand que celui du Canada, peuvent répartir leurs coûts sur un plus grand nombre de produits, ce que le Québec ne peut pas faire. La capacité de concurrence est donc moins élevée pour les PME du Québec. En outre, comme les marges sont plus faibles, il est beaucoup plus difficile pour ces PME d'investir et de rattraper la productivité. Ces facteurs permettent d'expliquer en partie l'écart de productivité qui les sépare de l'Ontario et des États-Unis.

[Traduction]

M. Dave Epp: Je vous remercie.

Parlons maintenant de l'environnement réglementaire du Canada. On l'a souvent décrit comme une épée à deux tranchants. Nos organismes de réglementation sont considérés comme des modèles à suivre, et le Canada jouit d'une réputation internationale de premier ordre au chapitre de la salubrité des aliments. Nous pouvons donc miser là-dessus dans le cadre de nos efforts de commercialisation.

Je m'adresse à la fois au secteur de la transformation et à celui du canola.

Il y a, bien sûr, un prix à payer pour se conformer à la réglementation. Pouvez-vous chacun parler brièvement de l'équilibre entre ces deux aspects?

M. Jim Everson: Je dirais que vous avez absolument raison. L'organisme de réglementation et les politiques réglementaires sont excellents au pays.

Nous constatons qu'il y a beaucoup de négociations internationales entre les organismes de réglementation, une situation qui forme une part de plus en plus importante de nos problèmes d'accès au marché. Ainsi, dans notre première recommandation, nous soulignons le besoin de ressources supplémentaires, particulièrement en Asie. Il s'agit en bonne partie des mêmes ressources en matière de réglementation et de sciences.

Les problèmes d'accès au marché auxquels se heurtent actuellement nos transformateurs sur la scène internationale sont de nature sanitaire et phytosanitaire. Ces problèmes prennent notamment la forme de mesures et de règlements de protection des cultures. Nous avons vraiment besoin de l'aide de véritables experts scientifiques et techniques à cet égard, pas de rédacteurs de politiques. Voilà pourquoi nous formulons cette recommandation.

Le président: Je vous remercie, monsieur Everson.

Nous accorderons maintenant la parole à M. Ellis pour cinq minutes.

M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.): Je voudrais remercier tous les témoins de comparaître aujourd'hui malgré leurs horaires chargés.

Je voudrais aborder la question de la pénurie de main-d'œuvre. Je sais que ma circonscription est le siège d'un important secteur de la transformation alimentaire, lequel s'est associé avec le collège pour y offrir un cours sur la transformation d'aliments. Ce cours d'une durée de deux mois fonctionne au maximum de sa capacité et tous ceux qui le suivent trouvent un emploi à la fin du cours.

Je me demande si le secteur lui-même a envisagé de tels programmes ou ce qu'il compte faire pour pallier la pénurie de main-d'œuvre si la situation ne s'améliore pas. Des problèmes se posent, et je suppose que nous pouvons pourvoir les emplois avec des travailleurs étrangers temporaires, mais l'industrie a-t-elle réfléchi à certains programmes?

• (1725)

[Français]

Mme Sylvie Cloutier: Monsieur Fraeys, pouvez-vous répondre à cette question?

M. Dimitri Fraeys: Oui. Il existe effectivement des programmes, mais, comme je l'ai mentionné plus tôt, encore faut-il que les jeunes, les étudiants et les chômeurs soient au courant. Je pense que l'on connaît mal les métiers qui existent dans notre domaine. Si, dans votre circonscription, tous les postes sont pourvus, c'est tant mieux. Cela veut dire qu'il y a une très bonne communication et que les gens sont bien informés. Malheureusement, ce n'est pas le cas partout.

C'est pourquoi j'ai dit tantôt qu'il serait important, au Québec et dans l'ensemble du Canada, de faire savoir à la population qu'il existe de très bons emplois dans le secteur de la transformation et dans le secteur alimentaire en général. À mon avis, cela peut permettre d'attirer la clientèle. Il faut quand même souligner que certains postes, par exemple dans le domaine de la cueillette et celui de la transformation, ne sont pas très prisés par les Canadiens. Nous devons donc recourir à de la main-d'oeuvre étrangère afin de pourvoir ces postes.

J'espère avoir répondu adéquatement à votre question.

[Traduction]

M. Neil Ellis: Oui, vous y avez répondu.

Nous avons parlé de la diminution des marges, et quelqu'un a fait mention d'une diminution de quelque 7 %, il me semble. Je me demande pourquoi les marges diminuent et si elles ont commencé à le faire au cours des dernières années ou si le processus est en cours depuis 10 ans.

Mme Sylvie Cloutier: La diminution s'est effectuée sur de nombreuses années, mais s'accroît sans cesse depuis 2014.

[Français]

Il y a de nombreux facteurs, entre autres le manque de capitalisation, la pénurie de main-d'oeuvre, les investissements nécessaires en innovation, notamment en recherche-développement, les coûts requis pour que les produits se retrouvent sur les tablettes des épiceries et l'augmentation du prix des intrants. Ces facteurs ont eu comme effet de diminuer les marges de façon importante dans le domaine de la transformation alimentaire.

[Traduction]

M. Neil Ellis: Je vous remercie.

Ma dernière question est la suivante: quelles sont, selon vous, les tendances actuelles en matière d'investissement dans l'industrie canadienne de la transformation alimentaire? Investit-on plus dans la machinerie que dans la main-d'œuvre? Comment investissez-vous?

Mme Sylvie Cloutier: Je peux commencer à répondre.

[Français]

Évidemment, il faut investir dans l'automatisation, dans la productivité, pour rendre les entreprises beaucoup plus concurrentielles. Il faut aussi investir dans l'innovation. Avec l'ouverture des marchés, dans le contexte de la mondialisation, nous sommes en concurrence avec des compétiteurs importants provenant de partout sur la planète. Le secteur de la transformation alimentaire doit absolument avoir accès à des programmes pour être en mesure d'investir en innovation et maintenir sa compétitivité face aux concurrents.

On a aussi parlé de la valorisation du secteur agroalimentaire, qui est importante pour attirer des travailleurs canadiens.

Je vais laisser mes collègues prendre le relais.

M. Dimitri Fraeys: J'aimerais ajouter un point, qui est aussi très important. Lorsqu'une PME veut s'automatiser, elle a besoin d'encadrement. Elle a besoin d'être accompagnée. Cette nouvelle façon de faire est assez difficile. Je pense ici à tout le service d'accompagnement, aux services d'ingénierie et à tous les services qui permettent de mettre en oeuvre ces nouveaux équipements. Je vous donne l'exemple des progiciels de gestion. On en développe très peu dans le secteur manufacturier alimentaire. C'est une expertise qui est à développer.

On connaît des entreprises qui sont automatisées à 100 %, mais elles sont très rares pour l'instant. C'est un modèle à suivre. Il faut vraiment fournir aux PME un service d'accompagnement, de conseil, pour les aider à effectuer ce virage.

Le président: Merci, monsieur Fraeys.

Monsieur Perron, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Yves Perron: Merci beaucoup.

Si je comprends bien, un investissement massif est nécessaire pour la modernisation. J'aimerais maintenant parler de la recherche-développement.

Pensez-vous qu'il s'en fait suffisamment au pays, dans nos universités?

Si, demain matin, un programme permettait aux entreprises d'avoir accès à des capitaux, seraient-elles en mesure de procéder rapidement à la modernisation de leurs installations?

M. Dimitri Fraeys: Si je peux me permettre, je vais apporter une précision. Investir dans les universités et investir dans les entreprises n'est pas la même chose. Il faut faire une distinction entre les deux. Lorsque vous investissez dans les universités, l'élément fondamental est le temps que prend le transfert des connaissances entre ces universités et les entreprises. Comme ce n'est pas très rapide, c'est souvent là que se situe la difficulté. Il y a énormément de connaissances dans les universités, mais il faut que des organismes intermédiaires les transforment en techniques et en technologies applicables dans les entreprises.

À mon avis, c'est sur le transfert des connaissances qu'il faut miser.

• (1730)

M. Yves Perron: Si je comprends bien, il y a une lacune en ce sens.

M. Dimitri Fraeys: Oui, c'est là qu'il y en a une. C'est surtout l'accélération qui est en cause. Je vous ai parlé tantôt de service-conseil ou de service d'accompagnement, et c'est précisément de cela qu'il s'agit. Il faut pouvoir accompagner les entreprises. Premièrement, elles doivent savoir quels outils sont à leur disposition et faire les bons choix. Une fois qu'elles les ont faits, elles doivent pouvoir les mettre en oeuvre rapidement et les utiliser. Selon moi, c'est vraiment là qu'il faut investir.

M. Yves Perron: D'accord.

Pour ce qui est de la main-d'oeuvre, si une campagne de sensibilisation était lancée dans la population et que beaucoup de gens vous soumettaient une demande d'emploi, auriez-vous les ressources nécessaires pour les former tous, même pour les postes qui requièrent plus de connaissances technologiques?

M. Dimitri Fraeys: Je peux parler de la situation du Québec, mais un peu moins de celle de l'ensemble du Canada. Au Québec, nous avons la chance d'avoir plusieurs établissements, notamment universitaires, mais aussi des instituts de technologie agroalimentaire. Dans les autres provinces, on les appelle des « colleges ».

Oui, cette capacité existe, mais nous nous rendons compte que c'est dans les écoles secondaires qu'il faut sensibiliser les jeunes à notre domaine. Il faut le faire dès la 2^e ou la 3^e année du secondaire. Lorsqu'ils font leurs choix, à l'étape du cégep ou, plus tard, de l'université, il faut que l'industrie de la transformation fasse partie de l'éventail de possibilités qui leur sont offertes. Pour le moment, ce n'est pas souvent le cas. On dit fréquemment que nous sommes un joyau mal connu. Je pense qu'il faut faire connaître nos métiers à la jeune clientèle.

Le président: Je vous remercie. Votre temps est tout juste écoulé, monsieur Perron.

[Traduction]

C'est maintenant M. MacGregor qui a la parole pour deux minutes et demie.

Vous pouvez intervenir, monsieur MacGregor.

M. Alistair MacGregor: Je vous remercie, monsieur le président.

Je suppose que nous en sommes au point auquel la plupart des questions ont été posées.

Madame Cloutier, s'il y a vraiment quelque chose d'autre que souhaiteriez porter à l'attention de notre comité, que vous n'avez pas abordé ou que vous voudriez expliquer un peu plus, je vous offre l'occasion de le faire.

[Français]

Mme Sylvie Cloutier: En fait, j'aimerais ajouter que le secteur de la transformation alimentaire est le principal secteur manufacturier au Canada et au Québec. Or, on le traite souvent comme s'il n'était pas important. Pourtant, on a pu constater pendant la pandémie que la transformation alimentaire était un secteur essentiel. Les lacunes de ce secteur ont été mises en évidence. La pandémie nous a vraiment permis de faire la lumière sur ces lacunes qui affectent notre industrie.

Nous pourrions faire une série de recommandations, qu'il s'agisse de l'augmentation de la productivité, de l'innovation, de la recherche-développement ou de la valorisation du secteur, parce que l'industrie canadienne de la transformation des aliments est essentielle pour notre pays et nos communautés.

[Traduction]

M. Alistair MacGregor: Monsieur Fraeys, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

[Français]

M. Dimitri Fraeys: Oui. J'aimerais ajouter que la stabilisation de la chaîne d'approvisionnement est un aspect important. Nous nous en sommes rendu compte pendant la pandémie. N'oubliez pas qu'il y a eu au Canada la grève du CN, le blocus ferroviaire, et, par la suite, la grève au port de Montréal. Il est donc essentiel de stabiliser la chaîne d'approvisionnement, depuis le producteur jusqu'au consommateur. C'est un élément que nous n'avons pas beaucoup abordé aujourd'hui. Il faut aussi numériser la chaîne d'approvision-

nement. L'idée est d'accélérer les processus et d'automatiser les transactions qui se font à diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement.

En résumé, il va falloir investir dans la chaîne d'approvisionnement au cours des prochaines années.

[Traduction]

M. Alistair MacGregor: D'accord. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacGregor.

Voilà qui conclut notre rencontre avec ce groupe de témoins et notre séance. Je tiens à remercier M. Jim Everson, président du Conseil canadien du canola, ainsi que M. Chris Vervae, directeur général de la Canadian Oilseed Processors Association.

[Français]

Je voudrais également remercier Mme Sylvie Cloutier et M. Dimitri Fraeys, du Conseil de la transformation alimentaire du Québec.

Je vous remercie des témoignages que vous avez livrés aujourd'hui.

● (1735)

[Traduction]

Mesdames et messieurs, c'est ici que prend fin notre séance. Je vous souhaite une bonne fin de semaine et un bon week-end.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>